

Motion contre l'ouverture du capital des sociétés d'exercice libéral aux financiers, adoptée en l'Assemblée plénière, à l'unanimité, le 17 décembre 2009

L'UNPS réaffirme la position qu'elle a déjà prise contre les participations majoritaires de groupes financiers dans les réseaux de professionnels de santé et la déréglementation de du secteur.

L'UNPS ne peut accepter les actions menées par la Commission européenne, telle que celle engagée contre les biologistes, qui visent à pousser notre pays à favoriser la prise en main de secteurs de santé par des groupes financiers.

En vertu du principe de subsidiarité applicable au domaine de la santé publique, toute décision européenne qui ne tiendrait en aucun compte de l'organisation du système de soins dans notre pays et de la volonté affirmée des soignants et de leurs patients, ne saurait être acceptable.

L'UNPS maintient son attachement à l'indépendance des professionnels de santé dans leur exercice, garante d'une qualité de service pérenne pour les patients.